

TÄLSMÄNDEN
SPRÉCHER
SPOKESMAN
GROUPE DU PO
GRUPPO DEL
BUREAU VAN DE W

**PRISSE-MEDDELELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

Brussels, 12 December 1975

EMBARGO : 13.12.75
10.15 hrs.

EUROPE AND THE MIGRANT WORKER

EXTRACT FROM A SPEECH BY DR. P.J. HILLERY, VICE-PRESIDENT OF THE COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES TO A COLLOQUIUM ORGANISED BY THE INSTITUTE FOR EUROPEAN HEALTH SERVICES RESEARCH, K.U.L., LEUVEN, SATURDAY 13 DECEMBER 1975

In 1959 there were about 1.2 million migrant workers in the European Community of Six Member States. Of these, about half came from outside the Community.

In 1974, the Community of Nine had a migrant worker population of some 6.4 millions, of which only 1.7 million were citizens of Member States. This latter work-force consisted mainly of Italian (about 800,000) and Irish (about 450,000) migrants.

Non-Member countries, were therefore providing the enlarged Community with about three-quarters of its migrant workers. These were mainly the Mediterranean countries of Europe. Among the 1974 figures I note 517,000 Spaniards, 290,000 Greeks, 590,000 Portuguese, 656,000 Turks, 545,000 Yugoslavs, 446,000 Algerians, 190,000 Moroccans, 85,000 Tunisians. The United Kingdom is, of course, a special case with about a million migrant workers from the new Commonwealth states, particularly from the West Indies. This immigration raises serious problems of racial integration which are not prevalent to the same extent in the other Community countries.

The situation of these migrant workers who, with their families and dependents total more than 10 million people, varies considerably from country to country.

Let me compare first the position of migrants from Community countries with that of migrants from non-Member countries. The former benefit from regulations on the freedom of movement for workers and on social security coverage for workers and their families moving within the Community.

The self-employed benefit from the principle of freedom of establishment although access to self-employed activities is of course dependent on specific agreements connected with the recognition of qualifications and diplomas. Much remains to be done in this field, including, for example, the extension of social security to self-employed migrant workers, as already envisaged by the Commission. Nevertheless, the Community's achievement in providing nationals of Member States with more protection than ever before had demonstrated that equality of rights for all European citizens is now a realistic objective.

I am convinced that the best way forward lies in the successive implementation of specific legislative initiatives. An example of this is the Commission's proposal designed to

remove any remaining inequality in trade union rights for Member States' workers which is currently before the Council. I am hopeful that it will be adopted without difficulty later this month.

The current recession has caused the repatriation of many migrant workers and has put pressure on the whole migrant work-force even though Europe's recent prosperity owes them so much. While for the first time in any recession, no massive exodus have as yet occurred it would, however, be unrealistic to believe that this situation can last much longer if present difficulties continue and if a Community approach to employment problems is not forthcoming. It is Europe's responsibility to face up to the challenge of fully integrating those migrant workers already in the Community who do not wish to return to their country of origin and who are contributing to our prosperity. For these workers and their families, all discrimination must be removed, granting equal rights to housing and social security, including the right to transfer the benefits acquired through integration in the host country. In the event of local difficulties, priority should be given to migrants already in the Community for jobs available in another Member State.

Europe's future cannot be founded on a return to the massive unplanned importation by Member States of migrants from Third Countries. Although such migration shows short-term benefits for both importing and exporting countries, it should be subjected to the evaluation and discipline appropriate to its significance as an important exercise in development and cooperation and be programmed to the economic needs of developing regions and countries both within and without the Community.

Measures adopted in 1974 under the Social Fund to assist integrated programmes on internal migration in the Community could serve, in this context, as examples for relations between the Community and Third Countries. The ideal would of course be to conclude agreements on manpower questions between the Community and Third Countries. Community attitudes must be co-ordinated before this can be achieved.

The progressive alternative to mass migration is an effective regional policy within the Community which would complement an organised international division of labour within the wider framework of a new world economic order. This approach is becoming the recurrent theme of international conferences.

The restructuring of patterns of income and economic activity will also have to be faced as the removal of all discrimination against migrants will raise the cost of immigration and question even its economic justification. To ensure economic development and internal stability, we shall have to change our way of growth and not have recourse to an increasingly numerous, non-integrated sub-proletariat. Job attractiveness will have to be increased, at least in the Community. Manufacturing centres with an excess of labour will have to be dispersed.

The health problems connected with immigration should be dealt with both at a medical and a socio-medical level. The lack of precise data on migrants makes it difficult to pinpoint priorities however. We must therefore improve health statistics and study hospitalisation, absenteeism and accidents at work. Industrial hygiene are of particular importance in the case of migrants. Early diagnosis and screening, prevention, adjustments to the job and assessment of vocational skills all play an essential part in the migrant worker's social integration and assimilation into the host society.

The solving of problems relating to migrant workers is, finally, linked to agreement on an overall Community development policy covering prices and incomes, employment, division of labour and migration itself. This involves political choices in a world context and as such will take time - an important reason for starting now. In the short-term, the first three points I mentioned should probably be given priority: prevention of large-scale repatriation, complete integration of migrants already in the Community and a new concept of migration for the future.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**PRESSE-MEDELDELSE
MITTEILUNG AN DIE PRESSE
PRESS-RELEASE**

**INFORMATION A LA PRESSE
INFORMAZIONE ALLA STAMPA
MEDEDELING AAN DE PERS**

**EMBARGO : 13.12.1975
à 10 h.15**

Bruxelles, le 12 décembre 1975

L'EUROPE ET LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Extrait de l'allocution prononcée par M. P.J. HILLERY, Vice-président de la Commission des Communautés européennes, à l'occasion d'un colloque organisé par l'Institute for European Health Services Research de la K.U.L. à Louvain, le samedi 13 décembre 1975

En 1959, il y avait dans la Communauté européenne des Six près de 1,2 million de travailleurs migrants, dont la moitié environ venait de l'extérieur de la Communauté.

En 1974, la Communauté des Neuf comptait une population de quelque 6,4 millions de travailleurs migrants, dont 1,7 million seulement étaient des ressortissants des Etats membres. Ce dernier groupe comprenait essentiellement des immigrants italiens (800.000 environ) et irlandais (450.000 environ).

Ce sont des pays non-membres - principalement des pays méditerranéens d'Europe - qui fournissaient alors à la Communauté élargie près des 3/4 de ses travailleurs migrants. Parmi les chiffres de 1974, je relève 517.000 Espagnols, 290.000 Grecs, 590.000 Portugais, 656.000 Turcs, 545.000 Yougoslaves, 446.000 Algériens, 190.000 Marocains et 85.000 Tunisiens. Le Royaume-Uni constitue évidemment un cas particulier car il compte près d'un million de travailleurs migrants en provenance des nouveaux Etats du Commonwealth, notamment des Indes occidentales. Cette immigration a créé de graves problèmes d'intégration raciale qui ne se posent pas avec la même acuité dans les autres pays de la Communauté.

La situation de ces travailleurs migrants qui, avec leurs familles et les personnes à charge, représentent plus de 10 millions de personnes, varie considérablement d'un pays à l'autre.

Si nous comparons d'abord la situation des migrants en provenance des pays de la Communauté à celle des migrants en provenance des pays non-membres, nous constatons que seuls les premiers bénéficient des règlements relatifs à la libre circulation des travailleurs et à la sécurité sociale pour les travailleurs et leurs familles qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté.

Le travailleur non salarié bénéficie de l'application du principe de la liberté d'établissement, bien que l'accès à des activités non salariées dépende évidemment d'accords spécifiques en relation avec la reconnaissance des titres et des diplômes. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, notamment à étendre la sécurité sociale aux travailleurs migrants non salariés, ainsi que la Commission l'a déjà envisagé. Quoi qu'il en soit, le fait que la Communauté ait réussi à offrir aux ressortissants des Etats membres une protection plus importante qu'elle ne l'a jamais été, prouve que l'égalité de droits de tous les citoyens européens constitue maintenant un objectif réaliste.

Je suis convaincu que la meilleure façon de progresser est d'arrêter successivement des mesures législatives spécifiques. Citons à titre d'exemple la proposition de la Commission visant à supprimer les inégalités qui subsistent dans les droits syndicaux des travailleurs des Etats membres, actuellement soumise au Conseil. J'espère qu'elle sera adoptée sans difficulté ce mois-ci encore.

La récession actuelle a provoqué le rapatriement de nombreux travailleurs migrants et des pressions se sont exercées sur l'ensemble de cette main-d'oeuvre, alors que l'Europe lui doit une bonne part de sa prospérité récente. Pour la première fois dans une récession, aucun exode massif ne s'est encore produit, mais il ne serait pas réaliste de croire que cette situation pourra durer longtemps si les difficultés actuelles persistent et si on ne parvient pas à une approche communautaire des problèmes de l'emploi. Il incombe à l'Europe de relever le défi en réalisant une intégration complète des travailleurs migrants déjà présents dans la Communauté qui ne souhaitent pas retourner dans leur pays d'origine et qui contribuent à sa prospérité. Toute discrimination à l'égard de ces travailleurs et de leurs familles doit disparaître, ils doivent bénéficier des mêmes droits que les autres en matière de logement et de sécurité sociale, y compris le droit de transférer les avantages acquis grâce à l'intégration dans le pays d'accueil. En cas de difficultés locales, les emplois disponibles dans un autre Etat membre devraient en priorité être accordés à des travailleurs migrants déjà dans la Communauté.

L'avenir de l'Europe ne peut pas reposer sur le retour à l'importation massive par les Etats membres, sans plan établi, de travailleurs migrants en provenance de pays tiers. Bien qu'une telle migration soit bénéfique à court terme, à la fois pour les pays importateurs et pour les pays exportateurs, elle devrait être soumise à une évaluation et des règles adaptées à sa signification en tant qu'élément important du développement et de la coopération, et être conçue en fonction des besoins économiques des régions et des pays en voie de développement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Communauté.

Les mesures adoptées en 1974 dans le cadre du Fonds social en faveur des programmes intégrés de migration intracommunautaire pourraient, dans ce contexte, servir d'exemples aux relations entre la Communauté et les pays tiers. L'idéal serait évidemment que la Communauté et les pays tiers signent des accords sur les problèmes de main-d'oeuvre. Les positions devront être coordonnées dans la Communauté avant qu'on puisse y parvenir.

L'alternative moderne à la migration de masse est une politique régionale efficace à l'intérieur de la Communauté, qui constituerait le complément d'une bonne division internationale du travail dans le cadre plus large d'un nouvel ordre économique international. C'est là un thème qui revient régulièrement dans les conférences internationales.

La restructuration des revenus et de l'activité économique devra aussi être menée à bien, étant donné que la suppression de toute discrimination à l'égard des migrants fera augmenter le coût de l'immigration et mettra même en question sa justification économique.

Afin d'assurer le développement économique et la stabilité interne, nous devons changer notre mode de croissance et ne pas avoir recours à un sous-prolétariat non intégré de plus en plus nombreux. L'attrait du travail devra être augmenté, au moins dans la Communauté. Les zones industrielles présentant un excédent de main-d'oeuvre devront être déconcentrées.

Les problèmes de santé en relation avec l'immigration devraient être traités à la fois à un niveau médical et à un niveau socio-médical. L'absence de renseignements précis concernant les travailleurs migrants fait qu'il est difficile de dégager les priorités. Nous devons donc améliorer les statistiques de la santé et étudier l'hospitalisation, l'absentéisme et les accidents du travail. La médecine industrielle et l'hygiène du travail revêtent une importance particulière dans le cas des migrants. La précocité du diagnostic et du dépistage, la prévention, l'adaptation au travail et l'appréciation des aptitudes professionnelles jouent un rôle essentiel pour l'intégration sociale du travailleur migrant et son assimilation dans la société qui l'accueille.

La solution des problèmes posés par les travailleurs migrants est, en fin de compte, liée à un accord sur une politique communautaire globale de développement comprenant les prix et les revenus, l'emploi, la division du travail et la migration elle-même. Cela suppose des choix politiques au niveau mondial et cela demandera donc du temps: raison de plus pour commencer tout de suite. A court terme, il conviendrait probablement d'accorder la priorité aux trois premiers points mentionnés: prévenir le rapatriement sur une grande échelle, intégrer complètement les migrants déjà dans la Communauté et concevoir pour l'avenir une nouvelle politique de migration.